

CQP Technicien d'intervention sur sites nucléaires

RNCP39719 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	227t
Formacode(s)	24132
Code(s) ROME	I1304, I1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2029

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

Partenaires habilités

212 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 212 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100015	Former et organiser l'évaluation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100031	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600026	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	824363436000695	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200021	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200104	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200120	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200138	Former et organiser l'évaluation
AFPI BOURGOGNE 21 71	77821328000044	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 212 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39719-cqp-technicien-d-intervention-sur-sites-nucleaires/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQPM Intervenant de premier niveau sur sites nucléaires a été initié par les entreprises du nucléaire pour permettre aux salariés de monter en compétences dans le cadre de la réglementation et des normes relatives au secteur cité.

En 2007, le CQPM Intervenant de premier niveau sur sites nucléaires a fait l'objet d'une révision pour permettre de qualifier des salariés au sein des sites nucléaires.

Un travail a été initié pour rénover le CQPM, avec une proposition de modification du titre du CQPM pour le nommer « Technicien d'intervention sur sites nucléaires » en lieu et place de « Intervenant de premier niveau sur sites nucléaires ».

Les axes de développements sectoriels de la filière se situent sur l'ensemble de la chaîne de valeur : la construction neuve, la maintenance, le cycle du combustible, l'assainissement, le démantèlement et la gestion des déchets.

La professionnalisation constante et le renouvellement des compétences de la filière, aussi bien pour les donneurs d'ordres que pour leurs partenaires industriels, contribuent à la pérennité de la filière, à sa capacité à exploiter l'outil industriel dans les meilleures conditions et à renforcer sa capacité d'innovation et de développement futur.

Depuis plusieurs années, les programmes de soutien à la filière nucléaire se sont intensifiés et visent le maintien des compétences et le développement des formations aux métiers du nucléaire.

Les principaux enjeux en matière d'emplois, des métiers et des compétences portent sur :

1. Pérennisation des métiers stratégiques
2. Préservation de la compétitivité de la filière
3. Exploitation des sites dans de bonnes conditions, avec un haut niveau de sûreté
4. Développement d'un programme de constructions neuves

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien d'intervention sur sites nucléaires opère sur des sites nucléaires régis par une réglementation stricte en lien avec la sûreté nucléaire. Quel que soit le domaine technique, les actions sont encadrées par des procédures d'interventions, et impliquent la maîtrise des processus (qualité, sécurité, environnement...) et des règles (sites et clients).

Il applique continuellement les conditions de sécurité radiologique du secteur ou il intervient et au respect des consignes, lors des phases d'exploitation ou de maintenance (préparation, mise en place et/ou du déroulement de travaux, sur tout le périmètre du dossier technique).

En cas d'écart, il doit être capable d'intervenir de manière efficace et mettre en place selon les consignes de sécurité et de sûreté les dispositions visant à réduire ou à éliminer les risques d'expositions (contamination, irradiation, ...) dans le cadre de son intervention.

Dans le cadre de ces activités le technicien d'intervention sur sites nucléaires, ses missions (activités techniques d'intervention) peuvent concerner des actions de radioprotection, des actions de téléopérations à l'aide de manipulateur intégré en zone sensible, des actions de protections de site et de matières nucléaires, ...

Ses actions regroupent plusieurs volets :

- De type réglementaire (contrôle radiologique, contrôle de conformité du zonage de l'intervention, ...).
- De type administratif avec la consultation des documents applicables, Dossiers d'Intervention en Milieu Radioactif (DIMR), Fiche d'Evènement Radiologique et Chimique (FEREC), Fiche d'Information « Fast Action » (FIFA), ...
- De type technique avec l'utilisation des moyens d'intervention et la connaissance des systèmes techniques sur lequel il intervient (pompe, circuit, SAS, boîte à gants, filtres...)

Le volet sécurité et sûreté avec l'utilisation des moyens de contrôle et surveillance individuelle et collectif (dosimétries actives et passives, balise de surveillance, ...).

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La préparation, la réalisation et la finalisation de l'intervention sur site nucléaire ;

Cette activité consiste à prendre connaissance de son environnement de travail et des conditions d'intervention par la recherche et la collecte des informations : éléments techniques (instructions, procédures, conduite à tenir, ...).

Elle consiste également à identifier et à renseigner les documents applicables à l'intervention (respect des procédures liées à la sûreté nucléaire et aux impératifs d'intervention, analyse des risques fonctionnels du matériel, respect des règles de radioprotection...).

La finalité de cette activité est de préparer, réaliser et finaliser l'intervention méthodiquement et avec rigueur dans le strict respect des règles de prévention et de sécurité afin de constituer un retour d'expérience.

- La gestion d'un écart constaté sur site nucléaire et la réalisation d'un retour d'expérience ;

Cette activité consiste à traiter un écart généré lors d'une intervention réalisée sur site nucléaire et d'appliquer une solution préétablie.

Cette activité consiste également à réaliser un retour d'expérience afin de capitaliser sur les écarts constatés et compléter la base des solutions préétablies.

La finalité de cette activité est de capitaliser sur les écarts constatés et d'alimenter les solutions avec les différentes expériences réalisées. Ce retour d'expérience est nécessaire à la reproductibilité des interventions sur sites nucléaires

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer l'intervention sur site nucléaire

Préparer et replier le matériel adéquat d'une intervention sur site nucléaire

Vérifier le respect des conditions d'intervention sur site nucléaire

Réaliser l'intervention sur site nucléaire dans le cadre des procédures établies

Identifier un écart suite à une intervention sur site nucléaire et appliquer les solutions préétablies

Effectuer un retour d'expérience suite à une intervention sur site nucléaire

Blocs de compétences

RNCP39719BC01 — Préparation, réalisation et finalisation de l'intervention sur site nucléaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer l'intervention sur site nucléaire

Préparer et replier le matériel adéquat d'une intervention sur site nucléaire

Vérifier le respect des conditions d'intervention sur site nucléaire

Réaliser l'intervention sur site nucléaire dans le cadre des procédures établies

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP39719BC02 — Gestion d'un écart constaté sur site nucléaire et réalisation d'un retour d'expérience

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un écart suite à une intervention sur site nucléaire et appliquer les solutions préétablies

Effectuer un retour d'expérience suite à une intervention sur site nucléaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Lors des interventions, le technicien d'intervention sur sites nucléaires peut intervenir en intérieur ou en extérieur, et sur tout le périmètre attribué.

Le technicien d'intervention sur site nucléaire exerce son activité dans tous les secteurs de l'électronucléaire en amont et aval du cycle du combustible. Il peut également exercer dans les domaines industriels, le domaine médical, le domaine de la recherche, dès lors qu'il y a une présence d'une source radioactive.

Il exerce chez les exploitants nucléaires, mais également chez les sous-traitants du domaine nucléaire et les intervenants (PME/PMI et Groupes).

Afin d'accéder en zone contrôlée, certains équipements sont obligatoires (dosimètres, tenues spécifiques, ...) et d'autres nécessaires (Appareil de Protection des Voies Respiratoires (APVR), ...), selon le type d'intervention.

L'ensemble des moyens de protection est répertorié dans les documents applicables.

Il existe également d'autres risques tels que :

- Ceux liés aux déplacements (chutes, glissades, accidents de circulation)
- Ceux liés à la manutention, lors du transport des équipements de radioprotection notamment

Quelques contraintes existent et peuvent également être citées :

- Le port des équipements de protection individuelles : l'APVR, port d'une sur-tenu en plus de la tenue universelle, port de plusieurs paires de gants et de surbottes superposées
- Celles directement liées à l'environnement de travail : bruit, chaleur
- Les conditions climatiques lors de travaux en extérieur (intempéries, forte chaleur, vent)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien(ne) en risques technologiques
- Technicien(ne) d'assainissement Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique - NRBC
- Technicien (ne) en décontamination Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique
- Technicien (ne) en dépollution Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique -NRBC
- Technicien (ne) de radioprotection
- Technicien (ne) de combustible
- Technicien (ne) déchets

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

En fonction de la zone d'activité ou d'intervention, le technicien d'intervention sur sites nucléaires pourra être titulaire de différentes habilitations spécifiques délivrées par le site client, ces habilitations ne sont pas intégrées dans le CQP.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 144 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	33 046
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	16 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation se fait après un positionnement du candidat sur les compétences du référentiel, soit en ayant validé une certification professionnelle de niveau "n-1" du cadre national des certifications professionnelles, soit après une expérience professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2029
Date de dernière délivrance possible	31/10/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	79	0	100 %	—
2021	74	0	97 %	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/certifications/produire-realiser/intervenant-de-premier-niveau-sur-sites-nucleaires>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39719/>